

## Informations générales

---

### Conseils, comités, commissions

#### Vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du CNRS

NOR : ESRR1700048V

avis

MESRI - DGRI - SPFCO B2

Sont déclarés vacants les sièges suivants :

**Section 4** : « Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds »

1 siège - Collège B2

**Section 7** : « Sciences de l'information: signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel »

1 siège - Collège A2

**Section 24** : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »

1 siège - Collège C

**Section 26** : « Cerveau, cognition, comportement »

1 siège - Collège C

**Section 30** : « Surface continentale et interfaces »

1 siège - Collège C

**Section 37** : « Economie et gestion »

1 siège - Collège C

**Section 41** : « Mathématiques et interactions des mathématiques »

1 siège - Collège B1

**Commission interdisciplinaire 50** : « Gestion de la recherche »

1 siège - Collège électoral A

**Commission interdisciplinaire 51** : « Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »

3 sièges - Collège électoral B

**Commission interdisciplinaire 52** : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

2 sièges - Collège électoral B

**Commission interdisciplinaire 53** : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

3 sièges - Collège électoral B

**Commission interdisciplinaire 54** : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

3 sièges - Collège électoral B

Lors de leur prochaine session, les sections concernées du Comité national, éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et qui rempliront les conditions d'éligibilité prévues au premier alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique.

**Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.**

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées, d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des **productions scientifiques les plus récentes**. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. **L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.**

Elles doivent obligatoirement parvenir au secrétariat général du Comité national, soit par courriel (secr-sgcn@cns-dir.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 Paris) **avant le 12 septembre 2017 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature pour les sections est téléchargeable à l'adresse ci-dessous : [http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges\\_vacants/sections/formcand.htm](http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/formcand.htm) et pour les commissions interdisciplinaires : [http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges\\_vacants/cid/formcand.htm](http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/formcand.htm)

## Annexe 1

↳ *Déclaration de candidature à une section du comité national*  
[http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges\\_vacants/sections/formcand.htm](http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/formcand.htm)

## Annexe 2

↳ *Déclaration de candidature à une commission interdisciplinaire*  
[http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges\\_vacants/cid/formcand.htm](http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/formcand.htm)